L'A[illegible] DE LA N[illegible] ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 16 OCTOBRE.

Le Grand Chemin de Fer
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST, ET LA LIGNE DE STEAMERS DE MORGAN,
POUR
Galveston, Indianola et la Passe Sabine, Texas; Bateaux à vapeur pour les Attakapas, et pour le Sud-Ouest du Rayon Texien.

Des convois de passagers
partent la nuit des Etats-Unis partant du dépôt d'Algier les lundis matins, à 4 heures, et arrivent à Brashear, Rive de Berwick, à midi.

Des convois spéciaux de passagers
partent du dépôt d'Algier, les mercredis et les vendredis matin, à 6 heures; ils rentrent le même jour, à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le convoi de la nuit
part de Brashear tous les jours (excepté le dimanche) à 1 heure de l'après-midi, et arrive à Algier à 5 heures du soir. Les dimanches, le convoi partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le ferry du chemin de fer
part du pied de la rue Bienville, en face de la Place Jackson, tous les matins, à 7 heures et demie; le mercredi et le vendredi matin, à 5 heures et demie.

Le steamer pour Galveston, route intérieure, par la Baie de Berwick,
partant de Brashear à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans, les lundis, mercredis et vendredis; pour la Passe Sabine, les dimanches.

Chemin de fausse pour tous le voyage.
Il n'y a pas de fausse à payer, les tickets de passage pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se vendent aux bureaux de la Compagnie, No 68 de la rue de Canal, et sur le ferry, en traversant le fleuve. Des tickets de ferry sont donnés **gratis** à tous les passagers qui achètent des tickets de chemin de fer en des tickets pour le Texas.

Des bateaux à vapeur allant jusqu'à la Nouvelle-Ibérie et dans les ports intermédiaires du Tèche, ne rentrent tous les jours (les dimanches exceptés) à la rue des Ursulines et de Brashear.

Le frêt est reçu et livré au débarcadère de Jercy, au pied de la rue Bienville, tous les soirs, (excepté les dimanches) jusqu'à 5 heures du soir pour ceux de la Passe Sabine, les débarcadères du Bayou Teche et toutes les stations de chemin.

L'on peut maintenant reçu et livré aux plateformes de frêt à Algier.

Le bagage est transporté gratis du dépôt et au dépôt d'Algier du débarcadère et au débarcadère du ferry de la rue des Amis.

G. W. M. HAYLEY,
15 oct 1866 Ingénieur en chef et surintendant-général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 50 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des nouveaux—

DE LA VILLE.		AU LAC.	
4½ h. a. m.	char à cheval	5½ h. a. m	char à vapeur
6½ "	char à vapeur	7 "	"
8 "	"	8½ "	"
9½ "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 h. P. M	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
8 "	"	8 "	char à cheval.
10 "	"	10 "	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. FARRELLY,
11—4m Surintendant

INSTITUTIONS.

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,
AU COLLEGE DES REMPARTS, 949,
Dirigé par M. CAROU.
L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Notions Usuelles.
2 oct—4p

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Vilsbonne,
SUCCESSEUR DE MME DERON.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'Etablissement. 3 oct—3m

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 101.
Le cours des études recommencera dans cette Institution, LUNDI, 3 septembre.
Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et leur n'est négligé par la Direction, en ce qui concerne les études à tous ceux qui les font, chacun en DEHORS DE LA VACANCES DECRETE, les maîtres dans ou en nous en ont nommé.
Le prix de pension est fixé comme de billard, des bilan, des dangs, des promenades, du blanc, en un mot tout ce qui en relève, est compris dans le prix.
Il n'est pas avec ses et sont tenus les ordres qu'il en quelque sorte.
B. RICHARD, Boîte 1770.
Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

Ecuries du CRESCENT.
Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.
Nos. 5e de 5th, rue Baronne.
A TANT ouvert du Col. James Nolliger des écuries, situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Gravier et Perdido, les propriétaires ont l'honneur de prévenir le public en général que le tout peut y recevoir en pension les chevaux et les mulets qui leur seront confiés, et que les soins et le traitement de ces animaux seront les mêmes que ceux qui leur sont donnés par le propriétaire lui-même.
Les prix seront modérés et les conditions de payement sont et le publique ne peut rien demander de plus.
Il y a dans l'établissement un grand bain pour l'usage des chevaux et des mulets, et un bain de douche pour ceux qui en auront besoin.
JOSEPH ELLIOTT.
7 octobre—4m

MALADIES SECRETES
M. GAUPIOL, Professeur de l'Ecole de Paris, de Lyon et de Montpellier, ancien Médecin des Hôpitaux de Paris, ancien Médecin de l'Hôpital de Bordeaux, ancien Médecin de l'Hôpital de Bordeaux, ancien Médecin de l'Hôpital de Bordeaux